

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1ère session, 2e semestre

Année d'études : L2 DA
Enseignant responsable : Jacques Fialaire

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : aucun

UE T443C-- : Pré-professionnalisation « MS »
EC T443C1- : Droit des collectivités territoriales

Vous traiterez au choix l'un des deux sujets suivants :

1. Commentaire de texte

Commentez ce texte de Nicolas LEVRAT, directeur de l'institut européen de l'Université de Genève (« La réforme française des collectivités territoriales dans une perspective européenne », in *Regards sur l'actualité* N°369/ mars 2011, p.63) :

« La Charte européenne de l'autonomie locale est un traité, ouvert à la signature le 15 octobre 1985 à Strasbourg, dans le cadre du Conseil de l'Europe. Il répond à la demande de reconnaissance d'un statut européen propre de la part des collectivités locales européennes, que leur confie pour partie la Charte. (...) Sur les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, 44 ont ratifié ce traité. Les trois ratifications manquantes concernent les Etats qui, en raison de leur taille, n'ont que peu d'intérêt pour cette question (Andorre, Monaco et Saint-Marin). Ce traité définit ainsi un standard européen de très grande portée. Signalons cependant que son acceptation a été très progressive. Ainsi la France, bien qu'ayant signé le texte dès 1985, ne l'a ratifié qu'en 2007 ! Cette Charte avait dans l'intervalle consolidé son statut européen en servant de guide aux processus de réformes des pays d'Europe centrale et orientale après 1989. »

2. Fiche de jurisprudence

Vous composerez une fiche de jurisprudence à partir du jugement suivant :

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON, req. N° 11LY02473, 3ème chambre

lecture du jeudi 7 juin 2012

Vu la requête, enregistrée le 12 octobre 2011, présentée pour la COMMUNE DE VALENCE, dont le siège est Hôtel de Ville, 1 place de la Liberté, BP 2119, à Valence (26021), représentée par son maire en exercice ;

La COMMUNE DE VALENCE demande à la Cour :

1°) d'annuler le jugement n° 1004491-1004760 en date du 31 août 2011 par lequel le Tribunal administratif de Grenoble a annulé, à la demande de Mme Anne-Valérie B, de M. Nicolas A et du préfet de la Drôme, la délibération en date du 5 juillet 2010 attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association France Palestine Solidarité ;

2°) de rejeter la demande présentée par Mme B, M. A et le préfet de la Drôme devant le Tribunal administratif ; (...)

La COMMUNE DE VALENCE soutient que :

- dès lors que la subvention litigieuse a été versée au groupe local de Valence, section Drôme-Ardèche, de l'association France Palestine Solidarité, compte tenu de son rayonnement et de son investissement sur le territoire de la commune, que l'activité de cette association présente par elle-même un intérêt local certain que le Tribunal a omis d'examiner en se fondant uniquement sur la charte nationale, que la semaine de manifestations subventionnée a permis aux valentinois de découvrir la culture et l'histoire de la Palestine, elle caractérise un intérêt local certain, en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ; de même, cette subvention a été accordée dans le respect du strict principe de neutralité, sans aucune prise de position partisane ; (...)

Vu le mémoire en défense, enregistré le 9 décembre 2011, présenté par le préfet de la Drôme qui conclut au rejet de la requête ;

Il soutient qu'eu égard à la charte et aux statuts de l'association, ainsi qu'au programme d'organisation des manifestations litigieuses qui avait pour objectif de " contribuer à l'instauration d'une paix durable et juste au Moyen-Orient ", la délibération en cause méconnaît les dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales puisqu'elle est dépourvue d'objet communal intéressant les affaires de la commune ;

Vu le mémoire enregistré le 12 janvier 2012, présenté par M. A et Mme B qui concluent au rejet de la requête et à ce que la somme de 2 000 euros soit mise à la charge de la COMMUNE DE VALENCE sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

Ils soutiennent que, tant par le but exclusivement politique poursuivi par l'association, que par l'objet de la manifestation subventionnée qui s'est également inscrite dans un objectif politique étranger à l'intérêt local, la délibération attaquée méconnaît les dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ainsi que le principe constitutionnel de neutralité du service public ; (...)

Vu le code général des collectivités territoriales ; (...)

Considérant que, par une délibération du 5 juillet 2010, le conseil municipal de Valence a décidé l'attribution à l'association France Palestine Solidarité d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros que celle-ci avait sollicitée pour " une action de sensibilisation sur la Palestine " intitulée " une semaine pour mieux comprendre " ; que par le jugement attaqué du 31 août 2011, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé cette délibération (...)

Sur la légalité de la délibération du conseil municipal de la commune de Valence en date du 5 juillet 2010 :

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ; qu'il ressort des pièces du dossier que " l'objectif général " de ces manifestations, figurant sur le programme d'organisation, était de " contribuer à l'instauration d'une paix durable et juste au Moyen-Orient " qui, selon la charte de l'association, " implique la fin de l'occupation de tous les territoires envahis en 1967 et le démantèlement de toutes les colonies, la création d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable avec Jérusalem-est pour capitale, la reconnaissance du droit au retour des réfugiés conformément à la résolution 194 votée par l'assemblée générale de l'ONU " ; que même si la commune justifie son intervention par le caractère culturel de cette manifestation s'appuyant sur la projection de films documentaires, des conférences et lectures, par son organisation en partenariat avec des acteurs locaux associatifs, et par les circonstances que l'association aurait bénéficié de subventions d'autres collectivités territoriales et qu'elle aurait soutenu sur son territoire " des actions culturelles similaires en lien avec le contexte euro-méditerranéen ", le financement de frais d'organisation de la manifestation litigieuse ne présente pas d'intérêt communal ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la COMMUNE DE VALENCE n'est pas fondée à soutenir que c'est à tort que par le jugement attaqué, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du 5 juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1er : La requête de la COMMUNE DE VALENCE est rejetée. (...)

Article 3 : Le présent arrêt sera notifié à la COMMUNE DE VALENCE, à M. Nicolas A, à Mme Anne-Valérie B, à l'association France Palestine Solidarité et au ministre de l'intérieur. Copie en sera adressée au préfet de la Drôme.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : Licence 2 **DA**
Enseignant responsable : *Alan ALBERT*

Durée de l'épreuve : *1H00*
Document autorisé : *aucun*

UE T442C-- : Pré-professionnalisation « ES »
EC T444ES3 : Préparation physique

Sujet :

1- Définition et intérêt du travail de gainage en préparation physique. Comment le planifier et comment faire évoluer la difficulté? (5 points)

2- Après avoir défini les qualités déterminantes de la performance dans votre activité, proposez une planification annuelle du travail physique en adéquation avec le calendrier de compétitions. (8 points)

3- Les étirements: essentiels à la performance ou pratique à risque? Justifiez. (7 points)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2^{ème} année*
Enseignant responsable : *Testevuide Serge*

Durée de l'épreuve : *1H00*
Document autorisé : *aucun*

UEF T443C : Pré-professionnalisation Management du sport
EC T445MS2 : Pratique et gestion des APS, Sports de nature

Sujet : toutes les questions doivent être traitées

1. Expliquez pourquoi le conseil général est un acteur essentiel du développement des sports de nature. Vous illustrerez vos propos en vous appuyant sur le cas de la mise en œuvre de sentiers de randonnées pédestre sur la communauté de communes de Clisson (8 pts)
2. Retracer à grandes lignes comment public et privé interfèrent dans l'histoire de l'aménagement du canal du midi (Article Haschar Noé). 6 pts

3. Quelles sont les 2 sources de danger lors d'une chute en escalade ? (1 pts)

Définissez les notions de force de choc et de facteur de chute et précisez leur relation. (1 pts).

Quelle est la valeur maximale du facteur de chute pour laquelle les matériels sont homologués ? (1pts)

A l'aide de ces notions, comparez la dangerosité des 2 chutes suivantes en justifiant votre réponse : (2 pts)

- Chute N°1 : le grimpeur évolue sur une via-ferrata accroché à la « ligne de vie » par une longe de 50 cm. Il fait une chute verticale de 1,5 m avant d'être bloqué par un point de fixation
- Chute N°2 : le grimpeur évolue en tête sur une falaise, le grimpeur est à 20 m de hauteur et se situe 4 m au-dessus du dernier point d'assurance lorsqu'il fait une chute.

Quelle est la différence de résistance d'un mousqueton selon que la force s'exerce dans le sens du grand axe ou du petit axe ? (1pt).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : L2 (pré-pro EM)
Enseignants responsables : Pauline Endress, Julien Salliot

Durée de l'épreuve : 2h
Documents autorisés : aucun

UE T444C-- : Pré-professionnalisation « EM »
EC T444C1- : APS et Histoire de l'EP de 1880 à 1945

Sujet : Argumentez les deux affirmations suivantes en vous appuyant, pour chacune, sur des preuves tangibles issues du CM, des textes étudiés en TD, de lectures personnelles ainsi que des trois documents joints au sujet.

Les deux affirmations sont à argumenter séparément, dans l'ordre que vous souhaitez.

1) Affirmation n°1 (10 pts) :

Sous la III^e République, l'éducation physique scolaire vise par ses finalités, son organisation et ses contenus la formation d'un élève en bonne santé.

2) Affirmation n°2 (10 pts) :

Alors que le sport est rejeté par l'école à la fin du XIX^e siècle, certains acteurs de l'éducation physique vont chercher à rendre cette pratique sportive compatible avec les principes et méthodes du système scolaire au cours de la première moitié du XX^e siècle.

« Pendant les mouvements généraux, entrée en classe, changements de place, sortie, le plus grand silence est observé dans les rangs ; les élèves marchent en ligne, le corps droit, les bras dans une position uniforme, soit croisés sur la poitrine, soit rejetés en arrière avec les mains au dos. On a beaucoup critiqué cette dernière posture qui, dit-on, donne aux enfants l'air de petits captifs : elle est cependant de l'avis des médecins préférable à la première du point de vue de l'hygiène car elle favorise le développement de la poitrine et force l'enfant à se tenir droit. Dans les marches ainsi conduites, on ne voit jamais les enfants se bousculer et même se battre comme cela arrive lorsqu'ils conservent la liberté de leur attitude et de leurs mouvements : ils contractent de précieuses habitudes d'ordre et de préparation au travail par une sorte de recueillement. Quand ils ont pénétré dans la classe, ils ne se précipitent pas en désordre vers leurs places respectives mais ils marchent d'abord autour des tables en marquant légèrement le pas ; souvent un chant ou une récitation cadencée accompagne la marche ; chacun, alors, au signal donné se rend à sa place, s'y assied en plaçant ses bras dans la position indiquée par l'usage de la classe. Les enfants aiment ces marches en bon ordre, qui leur évitent beaucoup de punitions car la répression est inutile quand le désordre est prévenu. »

Document 1 : extrait de l'entrée « Discipline scolaire » dans F. BUISSON (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, 1911

La résistance au jeu s'estompe en même temps que se développe la valorisation du sport et la prise de conscience de l'adéquation des valeurs de celui-ci avec celles de l'école. Le jeu se distingue du sport par la notion d'effort, de persévérance, de discipline qu'implique ce dernier pour parvenir à des performances ou des résultats intéressants. Compris comme formateur du caractère d'une part mais aussi comme outil de socialisation, il n'est plus possible après le début des années 1940 de reprendre les inquiétudes formulées par Bellin du Cotreau qui a théorisé une « méthode sportive » seulement dix ans auparavant. En distinguant le sport éducateur et le sport amusement il considérait que « l'État n'a nulle raison de payer pour que les jeunes s'amuse, encore que certains amusements mériteraient d'être encouragés³² ». La philosophie de l'action qui abreuva tant de discours sous le gouvernement de Vichy et les positions sur la dichotomie entre jeu (plaisir) et sport (effort) trouvent un terrain d'entente à partir du moment où les jeux sportifs collectifs vont être investis par la réflexion pédagogique.

Le parcours du discours sur le jeu dans l'éducation physique scolaire nous permet de repérer un glissement majeur. D'une place annexe dans la séance, le jeu en vient progressivement à être considéré comme un outil de choix pour éduquer la jeunesse. Dans ce discours, les réflexions sur le jeu sont progressivement supplantées par celles qui portent sur le sport et plus particulièrement sur l'utilisation des sports collectifs. Cependant, si l'objet du discours subit une mutation, la logique argumentaire reste la même qui vise à définir une « pédagogie nouvelle », censée s'appuyer sur les aspirations des élèves pour mieux les conformer aux impératifs du processus éducationnel que l'école se propose de développer.

Document 2 : extrait de P. LIOTARD, « Des jeux aux sports dans l'éducation physique scolaire » dans P. Arnaud & T. Terret (dir.), *Éducation et politique sportives. XIX^e-XX^e siècles*, CTHS, 1995



COLLÈGE DE JEUNES FILLES - VALENCIENNES (Nord) — Préau

Document 3 :

Leçon d'EP au
collège de jeunes filles.

(Valenciennes, vers 1910)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : L2
Enseignant responsable : Florence Baldet

Durée de l'épreuve : 1H
Documents autorisés : aucun

UEC T444C Préprofessionnalisation EM

EC T444C2 APS de spécialisation (Handball Ultimate)

Sujet :

- 1) Après avoir caractérisé les règles qui organisent l'activité du porteur de balle ou de disque, vous montrerez en quoi elle influence de façon spécifique l'apprentissage des coordinations dans les 2 APSA.

4 points

- 2) Comment caractérise-t-on, tout au long de la scolarité, l'espace de jeu collectif utilisé par les élèves en Handball et en Ultimate ?

6 points

- 3) Vous choisirez une APSA et vous complèterez le tableau de la tache ci-joint.

10 points

Objectif Prof :

- pour l'équipe :
- pour les rôles :

Dispositif/ Organisation/ Déroulement

Le porteur face gauche C1 (qui est au poste de l'aile gauche) a la balle. Il fait une passe à l'arrière A1, qui s'engage dans l'intervalle extérieur ou intérieur pour accéder au tir ou donner au pivot A3. La prise d'intervalle est conditionnée par le placement du pivot : A1 s'engage dans la direction où il se trouve.

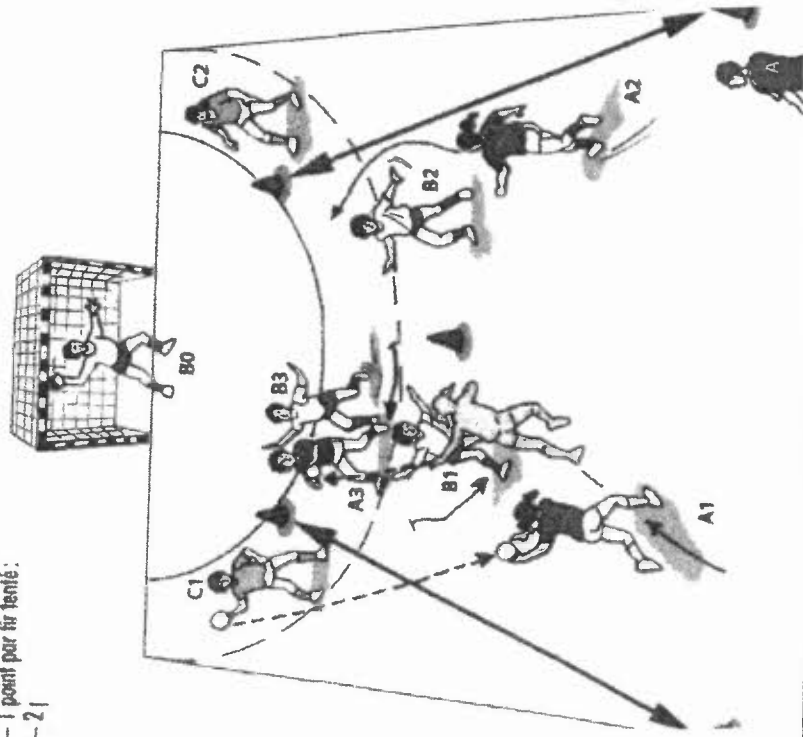
Le pivot A3 se place au centre ou à l'extérieur, il joue à l'opposé de A1 :

- si A1 s'engage dans l'intervalle intérieur, A3 part à l'extérieur (dessin);
- si A1 s'engage dans l'intervalle extérieur, A3 part à l'intérieur. Il peut recevoir la balle de l'arrière.

En défense, les joueurs ne cherchent pas à neutraliser le porteur de balle. On joue alternativement à droite et à gauche.

Score :

- 1 point par tir tenté :
- 2 |



C réalisation
« ce qu'il y a à apprendre »

I - P - D - A

Variables

Complexification

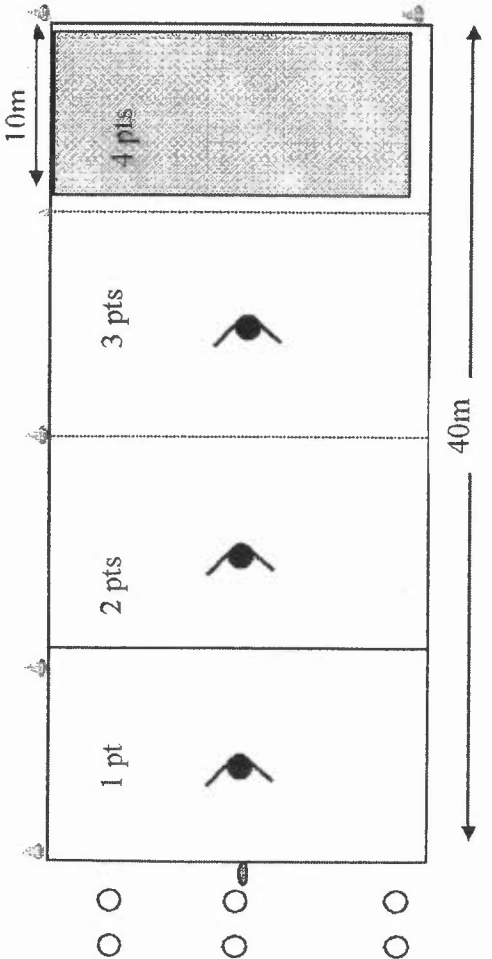
Critères de réussite

Simplifications

Objectif Prof :

- pour l'équipe ou le groupe de joueurs :
- pour les rôles :

Dispositif/ Organisation/ Déroulement	C réalisations/ Règles d'action « ce qu'il y a à apprendre » I P N A	Critères de réussite	Variables
<p>En supériorité numérique, atteindre la zone d'en-but sans que le disque tombe au sol ou soit intercepté par un défenseur</p>			<u>Complexification</u>
<p>3 équipes de 3 attaquants en colonne. 1 équipe de 3 défenseurs : 1 « gardien » par zone. La zone d'en-but qui est la cible à atteindre n'est pas défendue. Changer l'équipe en défense lorsque les 3 équipes offensives sont passées. La première passe des attaquants lance la phase de jeu. L'action se finit lorsque les attaquants atteignent la zone d'en-but qui vaut 4 pts, lorsque le disque tombe au sol ou lorsque l'un des défenseurs intercepte le frisbee. Une zone est franchie lorsque le disque est en possession d'un attaquant dans la zone suivante.</p>			<u>Simplifications</u>



Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2ème année*
Enseignant responsable : *G. DERSOIR*

Durée de l'épreuve : *1h*
Documents autorisés : *aucun*

UE T444C-- : *pré-professionnalisation « EM »*
EC T444C2- : *APS de spécialisation - Football*

Sujet :

QUESTION 1 : 4 points.

Proposez un tableau comparatif (synthétisez l'essentiel) entre le niveau débutant et débrouillé (futsal et/ou football).

QUESTION 2 : 12 points.

Vos élèves de NIVEAU 2 ont des difficultés dans la progression de la balle, et ne sont pas efficaces.

- Analysez ces difficultés au regard de leur logique d'organisation.
- Donnez des comportements typiques individuels et collectifs.
- Proposez 2 SITUATIONS d' APPRENTISSAGE (FOOT ou FUTSAL) afin de répondre à ces difficultés.

Vos schémas doivent être précis (dispositif, dimensions, but, consignes, critères de réalisation, de réussite, variables) et explicites.

QUESTION 3 : 4 points.

Expliquez moi ce que représente le démarquage d'un(e) joueur (se).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2^{ème} année*
Enseignant responsable : *B. Huet*

Durée de l'épreuve : *1h*
Documents autorisés : *aucun*

UE T444C-- : pré-professionnalisation « EM »
EC T444C2- : APS de spécialisation – Volley-Ball / Kin-ball

Vous traiterez les trois questions.

Question n°1 (sur 4 points) :

Quelles règles du jeu de Kin-ball en font un jeu particulièrement adapté à la poursuite des objectifs de l'EPS ?

Question n°2 (sur 6 points) :

Quelles acquisitions vous semblent prioritaires pour des élèves de collège ayant acquis le niveau 1 des compétences attendues en volley-ball ?

Question n°3 (sur 10 points) :

Votre réponse peut porter sur l'activité Volley-ball ou Kin-ball.

1. Formulez un constat relatif à une difficulté rencontrée par un joueur ou une équipe dans le jeu.
2. Précisez l'axe de transformation prioritaire que vous souhaitez pour le (les) joueur(s), et justifiez votre choix.
3. Présentez un dispositif d'apprentissage pour contribuer au développement de cette transformation prioritaire (vous pouvez vous aider de schémas).
4. Précisez ce que les élèves doivent apprendre pour réussir dans ce dispositif d'apprentissage (en termes de connaissances, capacités ou attitudes).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Licence 2
Enseignant responsable : Lionel Helvig

Durée de l'épreuve : 1h
Documents autorisés : aucun

UE T444C-- : Pré-professionnalisation EM
EC T444C2- : APS de spécialisation - Basket-ball / Ultimate

Question 1 : 10 points

En vous aidant des consignes présentées ci-dessous, vous préciserez :

- l'objectif de la situation d'apprentissage (sous la forme d'une transformation attendue)
- son but
- les critères de réussite
- les critères de réalisation
- ses variations possibles

Consignes données aux élèves :

« Il s'agit d'un deux contre un en continuité, sous forme d'aller/retours.

Une fois le ballon récupéré par le défenseur (sur rebond, interception ou panier encaissé), ce dernier lance deux attaquants jusqu'alors en attente dans les coins du terrain, tandis qu'un attaquant de l'action précédente devient défenseur.

Le scénario se répète ensuite à l'identique à chaque ballon récupéré par le défenseur, un joueur de l'action précédente restant impliqué face à deux joueurs entrants. »

Question 2 : 10 points

L'utilisation en milieu scolaire de la forme alternative de l'ultimate testée en TP vous paraît-elle possible et souhaitable ?

Vous justifierez votre réponse.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1ère session – 2ème semestre

Année d'études : Licence 2 EM
Enseignants responsables : Florence Baldet, J-Luc
Bodin, Guy Dersoir, Joëlle Le Nuz.

Durée de l'épreuve : 2h.
Aucun document.

UE T444C-- : Pré-professionnalisation « EM »-
EC T446EM3 : Méthodologie de l'enseignement

Les deux parties du sujet doivent être traitées.

La qualité de la rédaction, de la présentation et le respect de l'orthographe seront pris en compte dans l'évaluation. (Jusqu'à -2 pts)

Partie 1 : (10 pts) Questions portant sur le CM.

- a) Présentez et expliquez ce que F.V. Tochon appelle la « dimension diachronique de l'enseignement/apprentissage ». Précisez en quoi elle ne représente qu'un aspect du « double agenda » de tout enseignant. (2 pts)
- b) Expliquez ce que sont les critères de réalisation ? Quels sont leurs rôles ? (2 pts)
Vous donnerez 2 exemples précis, concernant deux APSA différentes.
- c) Définissez la notion de projet selon G. Mialaret (1979). (1 pt)
- d) Présentez les 3 mots-clés associés à la définition de l'apprentissage proposée par Reuchlin (83), définition que vous citerez. (2pts)
- e) Expliquez en quoi le rapport à l'apprendre est une notion importante à prendre en compte pour tout enseignant d'EPS. (3pts)

Partie 2 : (10 pts) Questions portant sur les lectures obligatoires.

Question 1 (5pts) : Qu'est-ce, pour Olivier Rebol, « qui vaut la peine d'être enseigné » ?
Présentez et expliquez la position de cet auteur.

Question 2 (5pts) : « Le sujet est orienté par la tâche, le formateur par l'obstacle »
Présentez et expliquez la position de Philippe Meirieu sur ce sujet, vous présenterez également ce que représente pour lui la notion d'obstacle.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} session, 2^{ème} semestre

Année d'études : *Licence 2ème année*
Enseignant responsable : *B. Huet*

Durée de l'épreuve : *1h*
Documents autorisés : *aucun*

UE T444C-- : pré-professionnalisation « EM »
EC T444C2- : APS de spécialisation – Volley-Ball / Kin-ball

Vous traiterez les trois questions.

Question n°1 (sur 10 points) :

En considérant les finalités et les objectifs de l'EPS au collège, pensez-vous que le volley-ball soit une activité pertinente à programmer dans l'enseignement de l'EPS ?

Vous prendrez soin d'argumenter votre prise de position.

Question n°2 (sur 10 points) :

Votre réponse peut porter sur l'activité Volley-ball ou Kin-ball.

1. Formulez un constat relatif à une difficulté rencontrée par un joueur ou une équipe dans le jeu.
2. Précisez l'axe de transformation prioritaire que vous souhaitez pour le (les) joueur(s), et justifiez votre choix.
3. Présentez un dispositif d'apprentissage pour contribuer au développement de cette transformation prioritaire (vous pouvez vous aider de schémas).
4. Précisez ce que les élèves doivent apprendre pour réussir dans ce dispositif d'apprentissage (en termes de connaissances, capacités ou attitudes).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

2^{ème} semestre, 1^{ère} session

Année d'études : 2^{ème} année
Enseignant responsable : *Véronique Thomas-Ollivier*

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UEC T442C-- : Pré-professionnalisation "ES"
EC T444ES2 : Suivi psychologique et préparation mentale

- 1- En vous basant sur le texte que vous avez travaillé en TD montrez les bénéfices et ou les limites de l'utilisation de l'imagerie mentale (indiquez le titre de votre article) ? (8 points)
- 2- Qu'est-ce que la Programmation Neuro Linguistique (fondements théoriques, principes, critiques) ? (6 points)
- 3- Expliquez en quoi la notion de représentation mentale est polysémique ? (6 points)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : Licence 2
Enseignant responsable : **Arnaud GUEVEL**

Durée de l'épreuve : 1 h 30
Documents autorisés : aucun

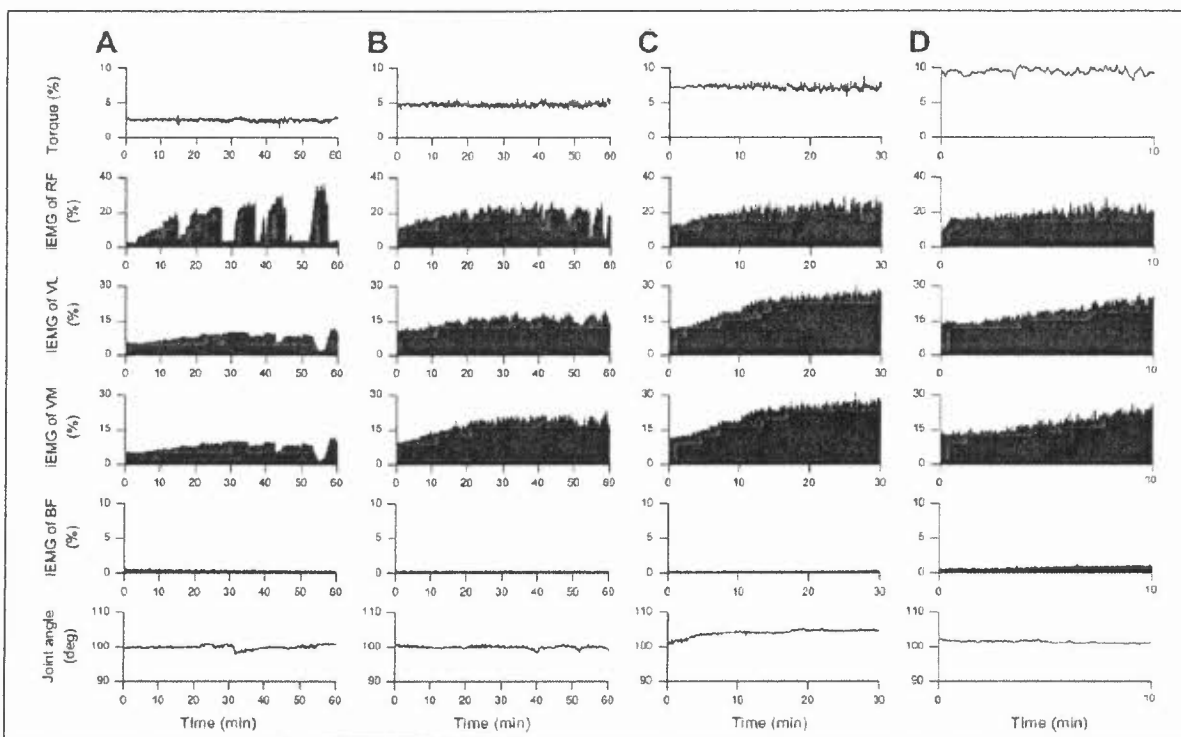
UE T442C-- : Pré-professionnalisation "ES"

EC T444ES1 : Adaptations neuromusculaires à l'entraînement

Vous répondrez sur copie anonyme à l'ensemble des questions.

1. Peut-on appliquer un programme de renforcement musculaire à un enfant et selon quel(s) critère(s) ? Quelles peuvent être les adaptations neuromusculaires induites par un programme de renforcement musculaire chez l'enfant ? (3 points)
2. Quelles sont les hormones pouvant expliquer l'évolution de la composition corporelle (masses grasse et maigre) avec l'âge et le sexe et de quelle façon ? (2,5 points)
3. Donnez une définition de l'électromyographie de surface (EMG) ; quelles informations apporte cette approche sur la fonction neuromusculaire et quelles sont ses limites ? (2 points)
4. Dessinez la forme et l'évolution d'un signal EMG brut d'un muscle *vastus lateralis* soumis au maintien d'une extension de la jambe face à un couple de force (CF) équivalent à 50 % de son CF maximal jusqu'à épuisement. Quelle est la signification de cette évolution ? (3 points)
5. Vous avez la possibilité de mobiliser l'électrostimulation dans votre activité d'entraîneur. Est-ce que vous utilisez cette approche et dans quel but ? Quels sont les paramètres sur lesquels vous allez pouvoir agir afin de fixer les caractéristiques de l'électrostimulation et quelle est l'influence de chacun d'entre eux ? (3,5 points)
6. L'étude de Kouzaki & al. (2002) menée sur 11 sujets masculins volontaires en bonne santé, s'est intéressée à l'influence du niveau d'intensité de la contraction musculaire sur la contribution des muscles d'un même groupe musculaire et de ses antagonistes ainsi qu'aux évolutions de la coordination inter-musculaire lors d'un exercice de maintien d'un couple de force constant et sous-maximal. (6 points)

- Vous exposerez les outils mobilisés et les caractéristiques de la tâche à réaliser lors d'un tel protocole expérimental.
- La figure ci-dessous, commentée en cours, présente quatre situations (A, B, C, D) et les évolutions de signaux. De quels signaux s'agit-il ?
- Que cherchent à démontrer ces résultats ?
- En vous attachant particulièrement aux conditions A et C, vous analyserez les évolutions des signaux EMG en les comparant, et en expliquant les phénomènes physiologiques mis en jeu et/ou perturbés.



Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2013/2014

1^{ère} Session – 2^{ème} Semestre

Année d'études : L2
Enseignant responsable : Philippe Amarouche

Durée de l'épreuve : 2h00
Documents autorisés : rapport de stage

UE T443C-- : Pré-professionnalisation « MS »
EC T445MS3 : le Management de projet

Question 1 sur 13 points

Lors d'un événement sportif les services publics et les structures privées sont amenés à collaborer.

A) Identifiez et caractérisez les différents agents concernés pour montrer comment se met en œuvre la démarche de projet dans ce secteur d'activité.

B) En mobilisant les notions issues du CM faite ressortir les qualités que doit déployer un chef de projet pour une manifestation ou une offre de services sportifs que vous aurez choisie parmi un des textes étudiés en TD.

Question 2 sur 7 points

Rapport de stage